

# REOMI : tout savoir sur votre facture

Seuls les usagers disposant d'un bac individuel identifié ordures ménagères et d'un bac jaune reçoivent cette facture. Si vous habitez en collectif, celle-ci sera envoyée à votre bailleur.

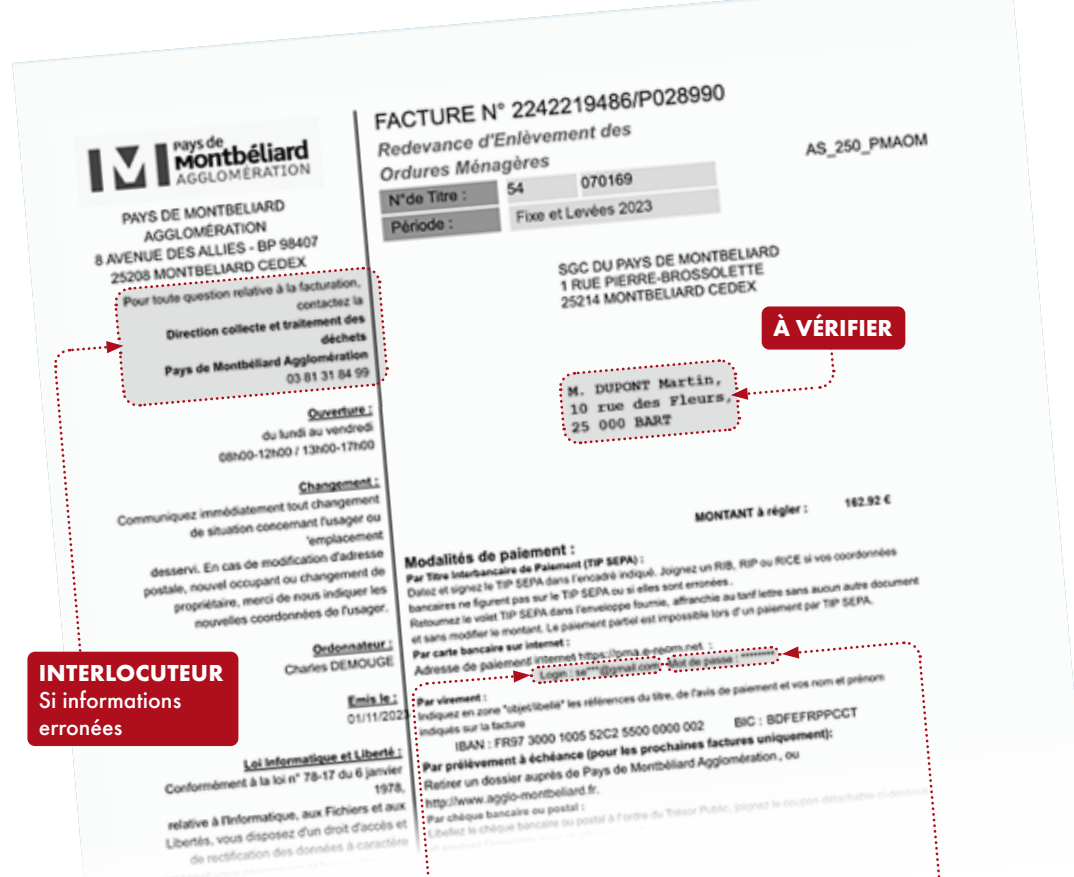
Accédez à votre portail usager personnel en trois clics :

- 1** Rendez-vous sur le site <https://pma.e-reom.net>
- 2** Entrez votre **identifiant**
- 3** Entrez votre **mot de passe** (également dans votre courrier)

Pour cette facture, il vous est demandé de vérifier votre **nom**, **prénom**, **adresse** mais également le **numéro de votre bac**.

## Comment vérifier le numéro de mon bac à ordures ménagères ?

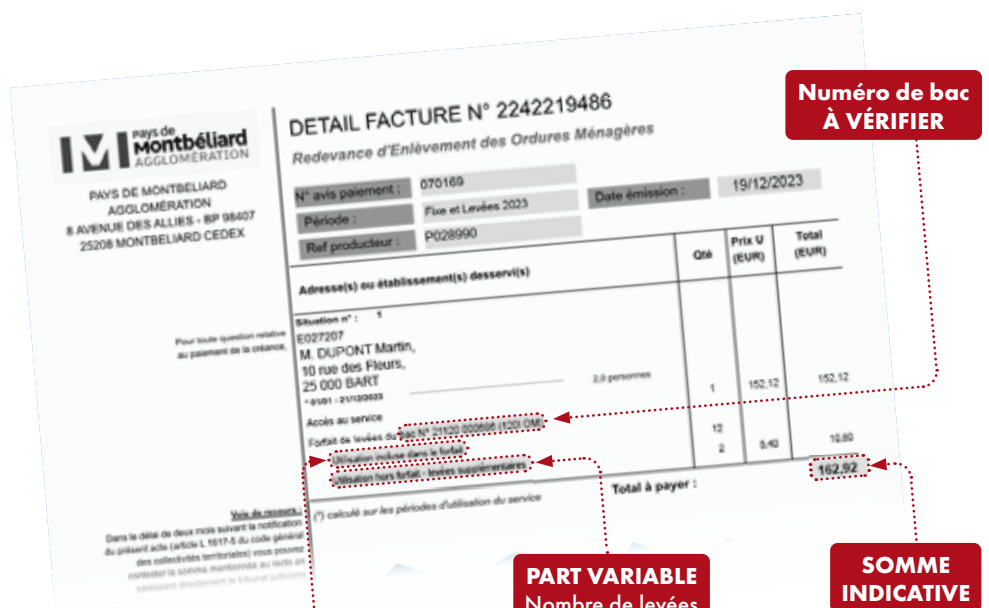
Il est inscrit, la plupart du temps, en caractères blancs au dos de la poubelle. Si vous souhaitez savoir si ce numéro correspond bien à votre lieu de résidence, contactez la Direction collecte et traitement des déchets de PMA.



Le nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères vous permet d'évaluer au mieux le montant de votre facture en fonction de la grille tarifaire. Cette grille est à retrouver sur notre site internet : [agglo-montbeliard.fr](http://agglo-montbeliard.fr) / **Vivre ici / Déchets / La redevance incitative / Ma facture**. Ou en scannant le QR code ci-dessous :



Notez bien que votre forfait comprend automatiquement 12 levées incluses, par an, pour les résidences principales (6 levées pour les résidences secondaires). Au-delà, toute levée supplémentaire vous sera facturée. ■



**Il est rappelé que le bac jaune peut être sorti aussi souvent que possible ; il n'est pas facturé.**